

Avis et communications

AVIS DIVERS

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Avis relatif à la tarification des prestations d'oxygénothérapie et ses forfaits associés visés à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale

NOR : SSAS1815104V

En application, d'une part, de la convention entre le comité économique des produits de santé et :

- le Syndicat national de l'industrie des technologies médicales (SNITEM) ;
- le Syndicat national des prestataires de santé à domicile (SYNALAM) ;
- le Syndicat national autonome de prestataires de santé à domicile (SYNAPSAD) ;
- l'Union des fabricants d'aides techniques (UFAT) ;
- l'Union nationale des prestataires de dispositifs médicaux (UNPDM) ;
- l'Union des prestataires de santé à domicile indépendants (UPSADI),

et, d'autre part, par décision du comité économique des produits de santé, en l'absence de convention entre le comité économique des produits de santé et :

- le Syndicat national des prestataires à domicile (SNADOM),

1. Les tarifs et les prix limites de vente au public en € TTC (PLV) des produits visés ci-dessous sont fixés comme suit :

CODE	DÉSIGNATION	TARIFS actuels en € TTC	PLV ACTUELS en € TTC	NOUVEAUX tarifs en € TTC au 1 ^{er} juillet 2018	NOUVEAUX PLV en € TTC au 1 ^{er} juillet 2018
1130220	Oxygénothérapie à long terme, oxygène liquide, OLT 2.00	106,49	106,49	105,21	105,21
1128104	Oxygénothérapie à court terme, OCT 3.00	45,00	45,00	44,46	44,46
1158737	Oxygène, pec de la dyspnée patients soins palliatifs ou fin de vie, ODYSP 3.30	45,00	45,00	44,46	44,46
1146444	FRA-11, ventilation assistée, trachéotomisés + oxygène OLT 2.00 oxygène liquide Le tarif du forfait FRA-11 couvre une participation à la consommation d'électricité à raison de 3,04 € TTC, reversée au patient par le prestataire.	222,08	222,08	220,85	220,85
1101950	FRA-12, ventilation assistée, trachéotomisés + oxygène OCT 3.00 court terme Le tarif du forfait FRA-12 couvre une participation à la consommation d'électricité à raison de 3,04 € TTC, reversée au patient par le prestataire.	161,63	161,63	161,12	161,12
1151161	FRA-130, ventilation assistée, trachéotomisés + oxygène ODYSP 3.30 dyspnée Le tarif du forfait FRA-130 couvre une participation à la consommation d'électricité à raison de 3,04 € TTC, reversée au patient par le prestataire.	161,63	161,63	161,12	161,12
1122053	FRA-14, ventil assistée, > ou = 12 heures + oxygène OLT 2.00 oxygène liquide Le tarif du forfait FRA-14 couvre une participation à la consommation d'électricité à raison de 3,04 € TTC, reversée au patient par le prestataire.	166,08	166,08	164,94	164,94
1166820	FRA-15, ventilation assistée, > ou = 12 heures + oxygène OCT 3.00 court terme Le tarif du forfait FRA-15 couvre une participation à la consommation d'électricité à raison de 3,04 € TTC, reversée au patient par le prestataire.	117,42	117,42	116,92	116,92

CODE	DÉSIGNATION	TARIFS actuels en € TTC	PLV ACTUELS en € TTC	NOUVEAUX tarifs en € TTC au 1 ^{er} juillet 2018	NOUVEAUX PLV en € TTC au 1 ^{er} juillet 2018
1160817	FRA-131, ventilation assistée, > ou = 12 heures + oxygène ODYSP 3.30 dyspnée Le tarif du forfait FRA-131 couvre une participation à la consommation d'électricité à raison de 3,04 € TTC, reversée au patient par le prestataire.	117,42	117,42	116,92	116,92
1162437	FRA-17, ventilation assistée, < 12 heures + oxygène OLT 2.00 oxygène liquide Le tarif du forfait FRA-17 couvre une participation à la consommation d'électricité à raison de 2,84 € TTC, reversée au patient par le prestataire.	148,83	148,83	147,70	147,70
1158329	FRA-18, ventilation assistée, < 12 heures + oxygène OCT 3.00 court terme Le tarif du forfait FRA-18 couvre une participation à la consommation d'électricité à raison de 2,84 € TTC, reversée au patient par le prestataire.	99,36	99,36	98,86	98,86
1171790	FRA-132, ventilation assistée, < 12 heures + oxygène ODYSP 3.30 dyspnée Le tarif du forfait FRA-132 couvre une participation à la consommation d'électricité à raison de 2,84 € TTC, reversée au patient par le prestataire.	99,36	99,36	98,86	98,86
1145723	FRA-20, hyperinsuffla ou in-exsufflations + oxygène OLT 2.00 oxygène liquide	110,47	110,47	109,40	109,40
1163951	FRA-21, hyperinsufflations ou in-exsufflations + oxygène OCT 3.00 court terme	57,88	57,88	57,43	57,43
1123242	FRA-133, hyperinsufflations ou in-exsufflations + oxygène ODYSP 3.30 dyspnée	57,88	57,88	57,43	57,43
1143470	FRA-23, trachéotomie sans ventilation + oxygène OLT 2.00 oxygène liquide	143,10	143,10	141,94	141,94
1165938	FRA-24, trachéotomie sans ventilation + oxygène OCT 3.00 court terme	88,68	88,68	88,18	88,18
1162035	FRA-134, trachéotomie sans ventilation + oxygène ODYSP 3.30 dyspnée	88,68	88,68	88,18	88,18
1125620	FRA-194, PPC apnée sommeil, 9.PE1 + oxygène OLT 2.00 oxy liquide	152,21	152,21	151,04	151,04
1181080	FRA-344, PPC apnée sommeil, 9.PE1 + oxygène OCT 3.00 court terme	93,44	93,44	92,96	92,96
1110080	FRA-354, PPC apnée sommeil, 9.PE1 + oxygène ODYSP 3.30 dyspnée	93,44	93,44	92,96	92,96
1126571	FRA-195, PPC apnée sommeil, 9.PE2 + oxygène OLT 2.00 oxy liquide	120,22	120,22	119,05	119,05
1126571	FRA-345, PPC apnée sommeil, 9.PE2 + oxygène OCT 3.00 court terme	62,29	62,29	61,81	61,81
1181311	FRA-355, PPC apnée sommeil, 9.PE2 + oxygène ODYSP 3.30 dyspnée	62,29	62,29	61,81	61,81

2. Pour les codes : 1125620 (forfait FRA-194), 1181080 (forfait FRA-344), 1110080 (forfait FRA-354), 1126571 (forfait FRA-195), 1126571 (forfait FRA-345) et 1181311 (forfait FRA-355), les tarifs en € TTC et les PLV en € TTC au 1^{er} juillet 2018, figurant au 1, se substituent aux tarifs en € TTC et PLV en € TTC figurant, pour ces codes, au 1^{er} janvier 2019 et au 1^{er} janvier 2020 dans l'avis modifié relatif à la fixation de tarifs et de prix limites de vente au public (PLV) des dispositifs médicaux à pression positive continue (PPC) pour traitement du syndrome d'apnées/hypopnées obstructives du sommeil et prestations associées inscrits sur la liste prévue à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale (NOR : SSAS1735168V) publié au *Journal officiel* le 16 décembre 2017 (*modifié au Journal officiel du 27 décembre 2017*).